



## REGLEMENT TROPHEE V.T.T. A ASSISTANCE ELECTRIQUE ENDURO BY ALLTRICKS 2017

### TABLE DES MATIERES

REGLEMENT TROPHEE V.T.T. A ASSISTANCE ELECTRIQUE ENDURO BY ALLTRICKS 2017	1
1. DEFINITION	2
2. ORGANISATION, DATES ET LIEUX	2
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
4. CATEGORIES	3
5. INSCRIPTIONS	3
6. CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	3
7. MATERIEL	4
8. CLASSEMENT GENERAL	5
9. RECOMPENSE ET REMISE DES PRIX	5
9.1 Récompense et remise des prix par manche	5
9.2 Récompense et remise des prix classement général	5
10. ASSURANCE	5
ANNEXE 1	6

## **1. DEFINITION**

Les épreuves du Trophée VTT AE Enduro by Alltricks sont des compétitions qui se courent en individuel. Le but de ces compétitions est de permettre aux participants de parcourir durant un week-end un nombre défini de spéciales avec comme seul adversaire le chronomètre.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site [www.tribe-events.com](http://www.tribe-events.com) ainsi que sur place le jour de la compétition.

Les épreuves du Trophée VTT AE Enduro by Alltricks sont organisées dans le cadre des Enduro Series au format rallye et format originel pour la 3<sup>ème</sup> manche du challenge en 2017 (des liaisons spécifiques VTT AE seront mises en place). Tout sujet non abordé dans ce présent document adopte le règlement des Enduro Series.

## **2. ORGANISATION, DATES ET LIEUX**

Les épreuves du Trophée VAE Enduro by Alltricks sont organisés par Tribe Events et les collectivités locales.

Coordonnées de Tribe Events :

4, rue Condorcet

83 310 COGOLIN

3 épreuves composent le Trophée VTT AE Enduro by Alltricks 2017 :

- 11 et 22 mars : Levens (format rallye)
- 20 et 21 mai : Raon l'Etape (format rallye)
- 24 et 25 juin : Val d'Allos (format originel)

## **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les épreuves de l'Enduro Series / Coupe de France d'Enduro sont ouvertes à tous les compétiteurs.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription,
- se conformer au présent règlement,
- se conformer à l'équipement obligatoire,
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires,
- être au minimum âgé de 15 ans (année de naissance faisant foi).
- disposer d'un VTT AE homologué et conforme aux caractéristiques détaillées dans le paragraphe 7 du présent règlement : MATERIEL

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants sur chaque épreuve sera communiqué par l'intermédiaire du site internet [www.tribe-events.com](http://www.tribe-events.com).

#### **4. CATEGORIES**

Il n'y a pas de catégorie d'âge. Les participants au Trophée VTT AE Enduro by Alltricks s'affronteront dans une catégorie matériel.

Deux catégories seront présentes :

- VTT AE Dame
- VTT AE Homme

#### **5. INSCRIPTIONS**

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le site internet [www.tribe-events.com](http://www.tribe-events.com). Il est possible de s'inscrire sur place sous réserve de places disponibles et moyennant une majoration de cinq euros (la disponibilité des places sera précisée sur le site internet [www.tribe-events.com](http://www.tribe-events.com)).

Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement. Le montant de l'inscription est fixé à soixante cinq euros.

Les concurrents devront obligatoirement renseigner un formulaire d'inscription afin de valider celle-ci.

Les inscriptions internet seront closes 5 jours avant chaque épreuve.

#### **6. CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Le retrait des dossards se fera la veille de la compétition (vendredi) selon les horaires communiqués sur le site internet [www.tribe-events.com](http://www.tribe-events.com). Aucun retrait de dossards ne pourra être effectué le samedi matin de l'épreuve.

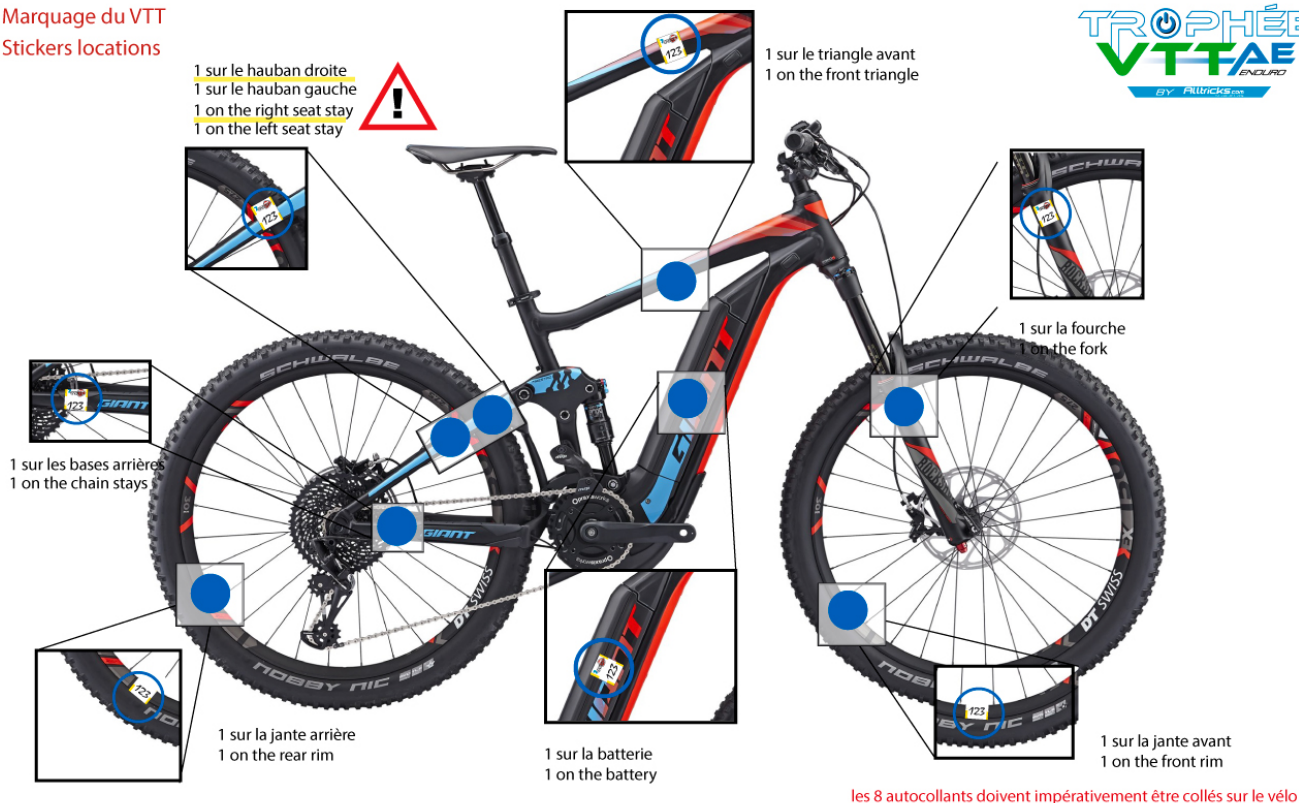
Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 1 an,
- pour les mineurs, une autorisation parentale.

Il est impératif, sous peine d'une pénalité par infraction de porter sa plaque de guidon ainsi que son dossard. Ce dernier devra être apposé au dos sur le maillot ou sur le sac à dos et visible des marshalls de course.

Lors du retrait des dossards, chaque concurrent se verra remettre 8 autocollants pour marquer son VTT. Ces autocollants devront être apposés sur le côté droit du vélo, au niveau de la fourche, du cadre, du bras arrière (un sur la base arrière droite, un sur le hauban droit et un sur le hauban gauche) et des roues (sur la jante des roues) et de la batterie.

## Marquage du VTT Stickers locations



Un certificat d'homologation CE du vélo devra être présenté lors du marquage du vélo. Ce certificat est obligatoirement composé de deux parties, celle du vélo et celle du moteur.

Chaque vélo sera testé pour vérifier que l'assistance électrique n'a subi aucune modification. L'assistance électrique devra se couper à 25 km/h (+ 10% de tolérance).

Une caution sera demandée pour la location du système de chronométrage. Celle-ci sera restituée le dimanche après-midi en échange du système de chronométrage en parfait état de marche. En cas de non retour du transpondeur, un montant de cinquante euros devra être réglé par le participant.

## 7. MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Sont autorisés à se présenter au départ du Trophée VTT AE Enduro by Alltricks les pilotes équipés de VTT à assistance électrique de série uniquement avec des roues de 26, 27,5 ou 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées. Est considéré comme VTT à assistance électrique tout vélo fonctionnant avec deux sources d'énergie cumulé dans la limite de la réglementation européenne et dont la force humaine fait obligatoirement partie. Tout vélo uniquement entraîné par un moteur ne pourra pas prendre le départ.

Les Kit Walk Assist sont autorisés à condition qu'ils respectent la législation européenne.

Toute connectique (prise, fil, connexion électrique ...) montée sur un vélo devra être utilisée.

Une seule batterie par journée de course est autorisée. Il est interdit de recharger sa batterie sur les zones

d'assistance pendant la journée de reconnaissance ou de course.

La puissance maximum autorisée est 250 W.

Tout concurrent ne respectant pas la réglementation sur le matériel se verra refuser le départ.

Des contrôles aléatoires de matériel pourront avoir lieu au cours de l'épreuve. Des contrôles de la puissance du VTT VAE pourront avoir lieu au cours de l'épreuve. En cas de non respect du règlement, le pilote sera mis hors course.

## **8. CLASSEMENT GENERAL**

Un classement sera établi après chaque journée de course. Les coureurs classés dans les 50 premiers se verront attribuer des points (cf annexe 1). Le classement général du Trophée VAE Enduro by Alltricks s'obtiendra en additionnant les points obtenus à l'issue de chaque épreuve (soit 3 épreuves en 2017). Il n'y a pas de joker, toutes les journées comptent.

Des bonus seront attribués à chaque spéciale chronométrée. Le vainqueur d'une spéciale se verra attribuer un bonus de 5 points, le second un bonus de 3 points et le troisième un bonus d'1 point. Ces bonus seront comptabilisés au classement général.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places totalisées sur les 2 manches. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cela, ils seront départagés sur la meilleure place obtenue sur la dernière manche (classement de l'épreuve).

## **9. RECOMPENSE ET REMISE DES PRIX**

### **9.1 Récompense et remise des prix par manche**

Au terme de chaque épreuve, des récompenses seront attribuées aux concurrents en fonction des résultats.

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les récompenses ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas données ultérieurement.

### **9.2 Récompense et remise des prix classement général**

Au terme des trois épreuves, des lots (d'une valeur de 1 500 euros) seront attribués au vainqueur du classement scratch du Trophée VTT AE Enduro by Alltricks.

L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir.

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les récompenses ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

## **10. ASSURANCE**

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents.

Il est vivement conseillé aux participants de s'informer sur leur police d'assurance personnelle avant de participer aux épreuves (notamment l'assurance « individuel accident ») et de prendre les mesures en conséquence.

## ANNEXE 1

Répartition des points pour le classement général du Trophée VTT AE Enduroby Alltricks

PLACES	POINTS
1	120
2	110
3	101
4	93
5	86
6	80
7	75
8	71
9	68
10	66
11	64
12	62
13	60
14	58
15	56
16	54
17	52
18	50
19	48
20	46
21	44
22	42
23	40
24	38
25	36
26	34
27	32
28	30
29	28
30	26
31	24
32	22
33	20
34	18
35	16
36	15
37	14
38	13
39	12
40	11
41	10

42	9
43	8
44	7
45	6
46	5
47	4
48	3
49	2
50	1